

fit que je remarque le sentiment exprimé dans votre Adresse, de mes vœux pour la sûreté, l'honneur, & l'avantage de ces Royaumes.

Il paroît évidemment que Sa Majesté veut accorder aux Communes la liberté de poursuivre ce Seigneur, puis qu'il a été excepté de l'Acte de grace qui a été publié, ainsi qu'il sera dit ici après, & que défenses lui ont été faites de paroître à la Cour. Mais comme en vertu du Jugement qui a été rendu, il a été mis en liberté, il a pris son logement chez Milord Harley son fils, où il attend quelle sera la suite de cette nouvelle procédure.

*Acte de  
grace publié.*

IV. Ce fut le 26. de Juillet, que le Roi envoya l'Acte de grace à la Chambre des Seigneurs, où il fut approuvé tout d'une voix ; les Communes en firent de même, après quoi il fut rendu public. Tous les prisonniers détenus pour cause de Rébellion, tant ceux qui sont condamnés à mort, que ceux à qui le procès n'a pas encore été fait, jouissent de cette amnistie, excepté ceux qui ont suivi le Chevalier de St. George, & les Comtes d'Oxford & de Strafford, le Lord Harcourt, Mr. Prior, Mr. Thomas Harley, le St. Arthur Moore, Macgregory, les Sis. Crisp & O'Brien, les Srs. Redmond & Nads qui en sont exclus, aussi bien que tous ceux qui sont sortis du Royaume sans permission, pour éviter la justice, & cinq prisonniers qui sont à Newgate depuis longtemps pour crime de leze Majesté.

V. Le même jour 26. Juillet le Roi se rendit